



**CSE**

**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Déclaration liminaire

Paris, le **16 novembre 2021**

Madame, Monsieur le/la président.e,

Madame, Monsieur, le/la directeur.trice,

« Quand serai-je augmenté ? » « Quand bénéficierai-je de la juste reconnaissance de mon travail ? ». Dans le secteur social et médico-social, la question salariale est sur toutes les lèvres.

Face à la légitime exaspération et la colère exprimée par les salarié.es, qui n'en peuvent plus d'attendre, il nous est apparu nécessaire de rappeler à chacun les engagements pris le 28 mai 2021 à travers l'accord Laforcade entre l'État, les employeurs et la CFDT santé-sociaux :

- Les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs s'engageaient à négocier les revalorisations des professionnel.les, en vue d'un rapprochement conventionnel effectif, à savoir une convention collective unique et étendue, applicable pour tout.es les salarié.es du secteur associatif sanitaire, social et médicosocial.
- L'État s'engageait à financer les mesures proposées par les partenaires sociaux et à réunir une conférence sociale d'ici décembre 2021 avec l'ensemble des financeurs pour établir les priorités permettant d'assurer l'attractivité des métiers et la pérennité du secteur.

C'est dans ce cadre que la CFDT santé-sociaux a proposé dès le mois de juin un accord complet sur les classifications et les rémunérations. Celui-ci est resté lettre morte de la part des organisations patronales.

Aux organisations patronales, qui dénoncent l'absence de financement et qui appellent à la mobilisation des salarié.es, qu'ont-ils fait jusque-là ? La CFDT santé sociaux rappelle qu'ils n'ont pas rempli leur part du contrat.

Les négociations s'ouvrent le 16 novembre. Mais encore faut-il que les employeurs s'y engagent réellement, alors qu'ils n'ont de cesse de dire qu'ils n'ont pas mandats de leurs adhérent.es et qu'ils ne pourront s'engager qu'à partir d'avril 2022.



Trop long ! Trop tard ! Les salarié.es demandent que ce soit maintenant !

Aux organisations patronales, clairement responsables de la situation actuelle, la CFDT santé-sociaux demande que la négociation sur les classifications et les rémunérations dans la BASSMS, en vue d'une convention collective unique, aboutisse rapidement. La CFDT santé-sociaux, elle, est prête !

Madame, Monsieur le/la président.e, Madame, Monsieur, le/la directeur.trice, nous savons que vous partagez nos préoccupations sur les salaires et l'attractivité. Aussi, la CFDT santé-sociaux vous demande de rappeler leurs engagements à vos représentants employeurs pour assurer la pérennité d'un secteur aujourd'hui mortellement en danger.